



(octobre 2023)

## Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

### **Fermeture de toutes les loges les samedis matin à la RIVP**

**La RIVP a décidé  
de fermer toutes les loges les samedis matin  
et 1h plus tôt les vendredis après-midi,  
et ce,  
sans réelle discussion ni concertation !**

Ainsi,  
à partir du vendredi 18h30 jusqu'au lundi matin 7h30,  
les locataires n'auront :

- **plus aucun gardiennage sur les groupes**  
et
- **plus d'interlocuteur RIVP présent sur les immeubles.**

Autrement dit,  
**une désertification totale des cours et des halls**  
avec  
**une augmentation de fait des charges locatives !**

**Cette décision n'est pas acceptable**

et

**est totalement irresponsable  
de la part de la RIVP**

en cette période d'inflation généralisée,  
**où les locataires  
rencontrent de grandes difficultés pour faire face  
aux hausses de loyers et de charges  
de leurs quittances.**

Aussi,  
en tant que 1<sup>ère</sup> organisation représentative  
élue par les locataires,  
**le SLC-CSF s'y est fermement opposé et a écrit**

- **à la Directrice générale de la RIVP**  
Madame Christine LACONDE  
et
- **au Président de la RIVP**  
Monsieur David BELLIARD

**afin de leur demander de revenir sur cette décision  
fortement pénalisante pour les locataires,  
et  
contraire aux orientations constantes de la RIVP  
de faire du gardien  
le 1<sup>er</sup> interlocuteur des locataires  
garant du bon entretien, du lien social et de la sécurité  
sur les groupes.**

Face à l'inertie de la RIVP,  
**le SLC-CSF est donc intervenu  
auprès de la Ville de Paris**  
afin qu'elle se saisisse de ce dossier.

**Locataires  
Agissons ensemble.**

**Soutenez l'action du SLC-CSF  
en nous retournant le coupon ci-dessous  
ou en signant la pétition en ligne sur <http://www.slc.asso.fr/>**



**PETITION**

**COUPON à retourner au SLC-CSF - 4 place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris**

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

**locataire de la RIVP, demande le maintien de l'ouverture des loges  
les samedis matin et les vendredis après-midi jusqu'à 19h30.**

Fait le : ..... Signature : .....